



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SFP

Question écrite n° 2876

Texte de la question

M. Georges Sarre attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur les risques qui pesent sur le rachat par les Anglais des stocks de costumes appartenant à la société française de production (S.F.P.) et utilisés par les producteurs audiovisuels français. En effet, les difficultés conjoncturelles que rencontrent les milieux professionnels audiovisuels empêchent les gérants de ces stocks de costumes de conserver plus longtemps cette activité essentielle dans le domaine de la création audiovisuelle et les obligent à vendre. Le rachat est donc devenu une opportunité commerciale pour les Anglais via la société Angels qui détendrait alors le monopole européen dans ce domaine. Il serait dangereux pour la création nationale que les producteurs français soient soumis à la règle et au bon vouloir d'une seule entreprise. Il demande au ministre quelles mesures il compte prendre pour venir en aide aux gérants de ces stocks et maintenir ces costumes en France et comment il compte empêcher la mise en place de ce monopole de locations.

Texte de la réponse

Comme le souligne l'honorable parlementaire, les 350 000 costumes que détient la SFP costumes, filiale de la SFP, constituent la collection la plus importante de costumes en France. Il convient cependant de noter que, dans ce stock de costumes, seulement une centaine de pièces présentent un réel intérêt patrimonial. Celles-ci sont à ce titre en instance de classement par le ministère de la culture et de la francophonie afin de bénéficier d'une protection juridique et être placées dans des musées. L'immense majorité des costumes et accessoires constitutifs de cette collection doit être gérée selon des règles commerciales. Les pouvoirs publics ont donc décidé de créer une société de commercialisation de costumes de spectacles dont les partenaires seront, outre la filiale SFP costumes, l'Opéra de Paris ainsi qu'une société privée qui occupe, sur le marché français du costume, la place la plus importante. Cette solution favorise les synergies au sein du secteur public et ouvre le capital à un opérateur privé. La solution de vente à une société britannique, qui avait été effectivement envisagée à un certain moment par la précédente direction de la SFP, au début de l'année 1993, a été écartée.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2876

Rubrique : Audiovisuel

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1775

Réponse publiée le : 28 février 1994, page 1018